

Abonnement Réseau

Pour une clientèle très fréquente

- ⊙ 1ère cl
- ⊙ 2ème cl
- ⊙ Combinable STIB, TEC, De Lijn
- ⊙ 1, 3 ou 12 mois

OU L'UTILISER ?

Valable sur tout le réseau de la SNCB, points frontière inclus.

Si votre Abonnement Réseau est combiné avec un abonnement STIB, TEC et/ou De Lijn (moyennant paiement d'un supplément), vous pourrez voyager sur leurs réseaux respectifs dans les conditions définies par chaque Société de transport régional pour l'abonnement que vous avez choisi. Ces conditions d'utilisation sont disponibles sur www.delijn.be, www.stib.be, ou www.infotec.be.

POUR QUI ?

Pour tout public

SUR QUEL SUPPORT ?

Carte MOBIB personnelle en cours de validité, émise par la SNCB, STIB, TEC ou De Lijn.

OU L'ACHETER ?

Nouvel abonnement :

Lors de l'achat de votre premier abonnement, rendez-vous au guichet uniquement. Munissez-vous d'une pièce d'identité valable et de votre Carte MOBIB personnelle si vous en possédez déjà une. Sans carte MOBIB, vous pouvez vous procurer une nouvelle au guichet moyennant paiement du Droit de confection*. Vous pouvez acheter votre premier abonnement maximum 31 jours à l'avance.

Si votre employeur a signé une Convention Tiers Payant avec la SNCB, remettez votre Attestation Tiers Payant complétée par votre employeur.

Si vous le souhaitez, vous pouvez combiner votre abonnement avec maximum deux des trois sociétés de transport régionales : TEC/STIB/De Lijn. Pour la combinaison avec le TEC : communiquez au guichet les noms exacts des deux arrêts TEC de votre parcours.

La combinaison avec STIB est possible pour un abonnement avec gare de départ ou de destination une des gares de la Zone* de Bruxelles, Ruisbroek, Lot, Buda ou Vilvoorde.

Renouveler votre abonnement :

En gare, vous pouvez prolonger votre abonnement aux automates ou aux guichets maximum 31 jours à l'avance.

Le prolongement via le site internet letrain.be (via votre compte « My SNCB ») est possible :

- pour les abonnements non-combinés : maximum 31 jours à l'avance ;
- pour les abonnements combinés : entre 31 jours et 5 jours à l'avance.

*voir lexique



La période de validité de la validation peut commencer à n'importe quelle date.

L'interruption dans la succession des périodes de validité est autorisée.

Lors de votre achat, vous recevrez toujours une preuve de paiement reprenant les caractéristiques de votre titre de transport que nous vous recommandons de conserver. Toutefois, cette preuve ne vaut pas titre de transport.

COMMENT L'UTILISER ?

- Sans validation en cours, votre abonnement n'est pas valable.
- Votre abonnement est valable tous les jours pour un nombre illimité de voyages sur tout le réseau belge et dans la classe choisie pendant la période de validité. Vous pouvez commencer, interrompre ou terminer le voyage dans n'importe quelle gare.
- Si vous voyagez au départ ou à destination de Brussels Airport – Zaventem, votre abonnement comprend le droit de passage aux portiques d'accès de l'aéroport. Présentez votre Carte MOBIB au lecteur pour l'ouverture des portiques.
- Vous pouvez voyager jusqu'à l'interruption de nuit du service des trains.

A QUEL PRIX ?

- Le prix votre Abonnement Réseau est basé sur la distance maximale tarifée de 150 kms.
- Le prix dépend de la classe dans laquelle vous avez choisi de voyager.
- Pour une Carte Train Réseau combinée avec un ou plusieurs abonnements STIB, TEC ou De Lijn, les prix forfaitaires du ou des suppléments (maximum 2 suppléments) s'ajoutent à celui de l'Abonnement Réseau.

DETERIORATION, PERTE OU VOL DE LA CARTE MOBIB ?

Voir fiche « Support de votre titre de transport »

ET LE REMBOURSEMENT ?

Le remboursement est effectué au guichet d'une gare de votre choix. C'est la date de la demande de remboursement qui est prise en compte pour l'application des modalités de remboursement comme décrites ci-dessous. Le remboursement avec effet rétroactif n'est pas accepté, sauf en cas de maladie avec sortie interdite (certificat médical nécessaire). Dans ce cas, la demande doit être transmise au Service clientèle de la SNCB :

SNCB Marketing & Sales
Service clientèle
10-14 Bureau B-MS.1432
Porte de Hal 40
1060 Bruxelles

- Votre Abonnement Réseau est remboursé intégralement :
 - jusqu'à la veille de la date de début de validité de celui-ci lorsque vous l'avez acquis à l'avance ;
 - ou le jour même endéans les 30 minutes à partir de l'heure d'achat à l'automate ou au guichet.
- Lorsque vous résiliez votre abonnement en cours de validité, le montant retenu par la SNCB est calculé sur base du nombre de mois utilisés. Un mois entamé étant considéré comme utilisé, un Abonnement Réseau d'un mois n'est donc plus remboursable.

Pour les abonnements de 3 ou 12 mois, le tableau ci-dessous reprend les pourcentages retenus sur le prix de l'Abonnement Réseau en fonction des mois utilisés. Le montant de votre remboursement vous sera remis au guichet, déduction faite des frais administratifs (*).



Mois utilisé(s)	1	2	3	4	5	6	7	8-12
Abonnement annuel	30%	40%	50%	60%	70%	80%	90%	100%
Abonnement trimestriel	40%	70%	100%	x	x	x	x	X

- Vous ne pouvez prétendre à aucun remboursement ni indemnité en cas de changement dans le service des trains.
- Si vous disposez d'un abonnement en 1^e classe, en cas d'absence de voiture de 1^e classe ou de voiture déclassée, vous avez droit à un remboursement. Demandez une attestation à l'accompagnateur de train et, dans les 14 jours calendrier, date du voyage incluse, transmettez votre demande au Service clientèle. Le remboursement est calculé par trajet simple (pour le trajet de votre abonnement) en divisant la différence de prix des deux classes de votre abonnement, par le double des jours calendriers de la période de validité de votre abonnement.
- En cas d'erreur dans la détermination du prix, le trop-perçu doit vous être remboursé par la SNCB, le moins-perçu est à verser à la SNCB, et ce avec effet rétroactif d'un an.
- Un Abonnement Réseau acquis sur présentation d'un bon de compensation ou d'un bon d'échange ne donne lieu à aucun remboursement.
- Les modalités de remboursement ainsi que les frais administratifs, tarifs et pourcentages sont ceux en vigueur à la date de l'achat de la validation*.
- Le remboursement doit être demandé par vous-même ou une personne mandatée. Dans les deux cas, la personne qui introduira la demande devra s'identifier à l'aide d'une pièce d'identité valable, directement consultable par le personnel habilité de la SNCB.

PUIS-JE CHANGER LA CLASSE DE MON ABONNEMENT RESEAU ?

- Oui, vous pouvez modifier la classe de votre Abonnement Réseau durant sa période de validité, à condition qu'il n'y ait pas d'interruption entre les périodes de validation et moyennant le paiement des frais administratifs*. Vous pouvez également changer de type d'abonnement selon les conditions susmentionnées.
- Dans ce cas, un montant sera déduit du prix de votre nouvel abonnement. Ce montant est calculé au prorata du nombre de jours de validité entre la date de l'échange ou de la modification et la date de fin de validité de l'Abonnement Réseau que vous voulez modifier. Vous ne paierez ainsi que la différence entre le montant dû pour votre nouvel abonnement et le montant à vous rembourser.

COMMENT PASSER DE 2^{ÈME} EN 1^{ÈRE} CLASSE ?

- Vous avez déjà un abonnement valable en 2^e classe.
- Si vous décidez de voyager en permanence en première classe, vous pouvez changer au guichet la classe de la validation de votre Abonnement Réseau ou acheter une nouvelle validation en 1^e classe.
- Pour accéder ponctuellement à la 1^e classe, achetez à l'un des canaux de vente (automate, guichet, sur letrain.be, dans le train au Tarif à Bord) un billet de surclassement simple ou aller-retour. Le prix est calculé en effectuant la différence :

*voir lexique



- En semaine : entre les prix des 2 classes du Tarif Standard pour le trajet que vous effectuez réellement en 1^e classe.
- Le week-end et jour férié : entre les prix des 2 classes du Tarif 50% pour le trajet que vous effectuez réellement en 1^e classe.

Le prix de ce surclassement est égal ou supérieur au prix minimum du billet de 1^e classe.

- Vous pouvez aussi acheter des cartes de 10 surclassements pour un trajet défini à l'automate ou au guichet.

DOIS-JE PAYER UN SUPPLEMENT ?

- Si vous voyagez au départ ou à destination de Brussels Airport - Zaventem, vous ne devez pas payer le supplément de la Redevance Diabolo. Pour accéder à l'aéroport, vous présentez votre carte MOBIB au lecteur pour l'ouverture des portiques à l'aéroport.
- Si vous utilisez votre Abonnement Réseau dans le train à grande vitesse « ICE » sur le trajet entre Bruxelles-Midi et Liège-Guillemins ou vice versa, procurez-vous un supplément séparé. Pour plus d'info sur l'achat, voir www.b-europe.be. Les conditions spécifiques déterminées par le transporteur gérant de ces trains sont d'application (voir www.bahn.com).

QUE PERMET MON ABONNEMENT RESEAU ?

- **VOUS VOYAGEZ LIBREMENT SUR TOUT LE RESEAU DE LA SNCB**
- **D'AUTRES AVANTAGES ?**

Votre Abonnement Réseau vous permet de bénéficier de réduction sur les prix des abonnements de parkings gérés par [B-Parking](#).

Si votre employeur a signé une [Convention Tiers-payant](#) avec la SNCB, vous ne devez plus avancer la totalité du prix de votre abonnement, la partie prise en charge par votre employeur lui étant facturée ultérieurement.

Votre Abonnement Réseau est chargé sur votre Carte MOBIB personnalisée. Découvrez toutes les possibilités offertes par la carte [MOBIB](#).

Pour les déplacements auxquels votre abonnement vous donne droit, jusqu'à 4 enfants de moins de 12 ans peuvent vous accompagner gratuitement.

